

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

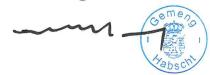
la réalisation d'une tranchée sur le terrain de l'immeuble sis 1C, Rue de la Gare à L-8471 EISCHEN (n°cadastral 1779/1) et le nouvel raccordement au réseau POST.

ont été autorisés suivant demande introduite. (Autorisation 2024/196)

A la maison communale, le public peut prendre inspection des croquis afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 16 SEP. 2024 Le Bourgmestre,



Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration Communale Place Denn L-8465 Eischen Tél.: 39 01 33-1 www.habscht.lu